



POLE REVENDICATIF/ASSOCIATIF SOCIAL

Compte rendu

SANTÉ
SOCIAUX

Paris, le 27 janvier 2015

Nom du fichier : **cr_cmp_bmad_15dec2014_150127A**

Total page(s) : 4

Réf. : LLN/KR

Objet : compte rendu commission mixte paritaire dela branche aide à domicile du 15 décembre 2014

Compte rendu de la Commission Mixte Paritaire Branche Aide à Domicile Du 15 DECEMBRE 2014

Représentaient la CFDT : Solange HUGUET, Alda GAULTIER et Loïc LE NOC.

Points à l'ordre du jour :

- Formation professionnelle et démocratie sociale,
- Organisation du travail dont temps partiel,
- Contrat de génération,
- Congés Payés.

Présence de Monsieur AZE, inspecteur du travail à Laval, qui remplacera Mr De STEPHANO à la Présidence de la Commission Mixte Paritaire.

En début de séance, la **CFDT** intervient sur la mobilisation de 2000 salariés le 26 novembre devant le Ministère. Suite à cette action forte, le Ministère de la Santé et des Affaires Sociales s'est positionné en faveur de l'augmentation de la valeur du point. De mémoire, c'est une première que le Ministère se positionne avant la décision de la Commission Nationale d'Agrément qui doit se réunir le 16 décembre 2014. Cette augmentation de la valeur du point revêt un caractère politique très net.

L'USB reste sceptique car d'après eux, faire accepter une mesure ayant un coût de 39 M€ avec une enveloppe estimée à 25 M€ leur paraît difficile. Il ne faut pas oublier l'avenant n°18 sur la prévoyance qui est en cours d'étude à la CNA.

Le ministère a précisé que celui-ci ne serait examiné qu'en janvier ou février.

La CFDT rappelle que l'enveloppe de 25 M€ est fléchée initialement pour les bas salaires et les indemnités kilométriques.

Les autres OS semblent s'inquiéter des effets d'une augmentation de la valeur du point, alors que tant d'autres sujets n'avancent pas.

1 FORMATION PROFESSIONNELLE ET DEMOCRATIE SOCIALE

L'USB présente son projet d'avenant incluant les modifications sur les articles liés au paritarisme dans notre convention collective, ainsi que les obligations de négociations triennales sur la formation professionnelle avec l'OPCA UNIFORMATION.

Pour la **CFDT**, le dialogue social et la formation sont prévus dans la même loi.

Sur les articles proposés, voici le positionnement de la **CFDT** :

- Il faut prioriser l'accès à la formation plutôt que d'augmenter l'enveloppe de l'aide au paritarisme. La CFDT rappelle qu'il est obligatoire de former tous les salariés au moins tous les 6 ans. La CFDT rappelle qu'il faut mettre la priorité sur les diplômes (surtout DEAVS) puisque, pour le moment, c'est la seule possibilité de changer de catégorie et avoir un meilleur salaire.
- En ce qui concerne l'article sur le financement du paritarisme, la CFDT souhaite une répartition suivant les critères de la représentativité. D'un côté pratique, la CFDT demande que chaque employeur soit à nouveau destinataire de la notice d'utilisation des chèques syndicaux.

La CFTC et FO trouvent que le système de calcul basé sur la représentativité n'est pas démocratique. Elles demandent 200 jours en base pour un meilleur fonctionnement.

La CGT suit la position de la CFDT.

L'USB estime que sur le volet de la formation, le problème est surtout de faire reconnaître le coût de la formation par les financeurs, d'où la nécessité de mutualiser les moyens en négociant avec UNIFORMATION.

Après divers échanges, proposition pour passer de 120 à 200 jours pour chaque organisation syndicale représentative. La **CFDT** entend la demande et rappelle que le reliquat des enveloppes non consommées lors des exercices précédents sera à aborder dans les meilleurs délais.

L'USB va rédiger le texte définitif suite aux propositions de part et d'autre, mis à signature jusqu'au 19 décembre, avenant n°20.

2 ORGANISATION DU TRAVAIL DONT TEMPS PARTIELS

La **CFDT** demande si les employeurs ont revus l'écriture du projet d'avenant sur 3 points :

1. paiement différencié à 25 % ou 15 % des heures complémentaires (au-delà du dixième) selon que vous êtes en modulation ou non,
2. la date de passage définitif aux 24 H le 30 juin 2016,
3. sur le point des interruptions de travail, va-t-il être fait suite à la décision de la cour de cassation de septembre ?

L'USB insiste sur le fait que modifier un article de l'accord de branche de 2006 aurait pour conséquence de le faire tomber dans sa totalité. La CFDT demande des précisions sur ce point.

Pour les interruptions, un travail est esquissé à l'interne des fédérations employeurs car la décision de la cour de cassation du 2 septembre dernier implique une refonte de l'organisation du travail, de la durée, et surtout la notion d'interventions consécutives.

Sur la date d'application des 24 h, l'USB indique que les financeurs doivent « entrer » dans la ronde des négociations.

Pour les OS, il faut penser au bien être des salariés. Il y a trop d'Accidents du Travail et de Maladie Professionnelle.

Sous réserve d'écriture finale, il y l'aspect des 25 % qui pourrait se discuter à partir de juin 2016.

La **CFDT** impose l'élaboration d'un guide paritaire.

Un texte qui inclurait les nouvelles propositions sera soumis à la prochaine CMP.

3 CONTRAT DE GENERATION

Une nouvelle proposition de l'USB est faite suite à la discussion du projet CFDT. FO a fait des propositions.

La CGT parle d'un problème de temps alloué pour le référent, cela donne une charge supplémentaire.

Pour la CFE-CGC, en comparaison avec les autres branches, les moyens humains sont forts mais les moyens financiers sont indéfinis. Cet accord est un peu un artifice, ce sont de grandes idées.

Une autre proposition de texte sera soumise pour la prochaine CMP.



4 CONGES PAYES

Faute de temps, le sujet est reporté.

La CFDT rappelle qu'elle demande la révision des Classifications, l'ouverture de la négociation de la généralisation de la Subrogation, et pour 2015, aborder les frais professionnels sérieusement.

Questions diverses

L'USB demande la validation de la synthèse et du rapport de branche et de l'EDEC Autonomie.

Vote unanime.

ORDRE DU JOUR CMP DU 29 janvier 2015 à 9h30

1. organisation du travail temps partiels,
2. contrat de génération,
3. congés payés,
4. frais professionnels,
5. complémentaire santé,
6. classifications.

Les négociateurs